

Pour les élèves apprentis BTSA

Ramassages scolaires 2022/2023

Les modifications pourront être apportées pour prolonger les trajets selon le nombre d'élèves concernés.

		ALLER LUNDI	RETOUR VENDREDI
CIRCUIT DOMBES			
REYRIEUX	Place de la Gare	8 h 25	18 h 26
TREVOUX	Parking Ancienne Gare Rond-point Beluizon sortie Trévoux	8 h 35 8 h 37	18 h 16 18 h 14
JASSANS RIOTTIER	Arrêt limette	8 h 45	18 h 06
SAVIGNEUX	En face Tennis	8 h 55	17 h 54
AMBERIEUX EN DOMBES	Silo Cérégrain	9 h 00	17 h 49
VILLARS LES DOMBES	Gare SNCF	9 h 10	17 h 38
ST MARCEL EN DOMBES	Eglise	9 h 20	17 h 23
ST ANDRE DE CORCY	Face Collège	9 h 25	17 h 19
MONTLUEL	MFR La Dombes Gare	9 h 35 9 h 46	17 h 12 16 h 55
BALAN	MFR de Balan	9 h 54	16 h 45
CIRCUITE Est Lyonnais		ALLER LUNDI	RETOUR VENDREDI
MEYZIEU	Terminus Ligne T3 Tramway	8 h 50	17 h 45
JONAGE	Rond-point Arrêt bus TCL	9 h 05	17 h 30
JONS	Village	9 h 10	17 h 30
BALAN	MFR de Balan	9 h 20	17 h 10
MONTLUEL	Gare SNCF	9 h 30	17 h 00
LA SAULSAIE	MFR Domaine de la Saulsaie	9 h 50	16 h 45
CIRCUITE Nord Isère		ALLER LUNDI	RETOUR VENDREDI
CREMIEU	Place de la Charité	8 h 25	18 h 05
TIGNIEU	Centre Commercial	8 h 36	17 h 54
PONT DE CHERUY	Mairie	8 h 43	17 h 47
CHARVIEU	Centre commercial ED	8 h 50	17 h 40
VILLETTE D'ANTHON	Place	9 h 05	17 h 25
BALAN	MFR de Balan	9 h 20	17 h 10

A BALAN prendre la correspondance (car du circuit de Meyzieu)

TROUSSEAU D'INTERNAT OBLIGATOIRE :

- 1 paire de draps (lit de 90 cm)
- 1 duvet ou une couette (lit de 90 cm)
- 1 enveloppe de traversin (lit de 90 cm)
- 1 tenue de sport complète
- 1 paire de baskets de sport multi-activités
- 1 nécessaire de toilette.
- 2 petit cadenas

STATUT DE L'APPRENTI

L'apprenti est titulaire d'un contrat de travail de type particulier. Il bénéficie à la fois des dispositions applicables à l'ensemble des salariés et de dispositions particulières prenant en compte les absences pour l'information à la MFR.

ACCIDENT DU TRAVAIL :

La couverture Accident du Travail est acquise sur le trajet, le lieu de travail et au centre de formation (au cours du sport et dans d'autres cas) En cas d'accident, avertir l'employeur dans les 48 heures afin qu'il puisse faire le nécessaire.

TOUTEFOIS, le transport pour se rendre à l'hôpital ou chez le radiologue reste à la charge des parents.

INFORMATION NAVETTE

Au cas où l'élève n'a pas pu prendre la navette, veuillez trouver ci-dessous quelques coordonnées de Taxis (coût du taxi de 20 € à 24 €) :

- Eurotaxi Montuel : M. Livrozet : 06 85 20 53 40
- Taxi Côtière : 04.72.25.92.14
- Taxi Gauthier : 04.78.55.99.55 / 06.88.88.99.55.
- Via Cuny : 04.72.25.75.06
- Taxi Zambardi : 06.14.96.70.29

COUVERTURE SOCIALE MALADIE ET HOSPITALISATION :

IL N'EST PLUS SOUS STATUT SCOLAIRE, mais salarié à part entière.

Il faut prendre contact avec l'organisme MSA et votre mutuelle pour plus d'explications.

Se munir de la carte vitale et attestation mutuelle pour la pharmacie, en cas de visite du médecin à l'Ets scolaire.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE :

Demander l'attestation d'assurance scolaire en apprentissage à votre assureur pour les garanties suivantes :

- Responsabilité Civile en couverture de sa faute personnelle
- Individuelle en couverture des accidents corporels dont il pourrait être la victime (prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques, des prothèses dentaires, optiques et auditives.
- Assistance, organisation et règlement des frais de rapatriement.

Chaque apprenti doit être responsable de ses biens personnels (téléphone portable, calculatrice...)

En cas de perte ou de détérioration, le renouvellement du matériel sera à la charge de la famille.

PAS DE RAMASSAGE SCOLAIRE LE JOUR DE LA RENTREE